



2020

Rapport d'activité

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

.....

Le CAUE conseille

Les communes, les EPCI, le département, les administrations

Il peut être consulté pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisme et proposer des méthodes d'intervention, inciter à évaluer les besoins et Les réalités locales.

A la demande des collectivités publiques, il peut, par exemple contribuer à la prise de décision en organisant ou en conseillant une campagne d'information, une exposition, un concours, une enquête auprès de la population locale...

Les candidats à la construction

Toute personne désirant construire peut consulter le CAUE. Celui-ci donne «les informations, les orientations, les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain et rural». Il conseille sur le choix d'un terrain, l'implantation, les contraintes d'urbanisme. Il analyse les besoins personnels, les explique en terme d'espace et d'usage de l'espace, sensibilise au caractère des constructions locales et aux créations contemporaines.

Les interventions du CAUE sont gratuites, elles excluent la maîtrise d'oeuvre.

Le CAUE informe et sensibilise

Tous les habitants du département : urbains et ruraux, particuliers et associations, administrés et élus, jeunes et adultes...

Il explique, conseille, oriente : sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement : les textes, les procédures, les financements, la création contemporaine, les techniques de construction, de restauration, d'isolation...

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions).

Il documente, fournit des fiches, des photos, des publications sur l'architecture contemporaine et régionale, sur les textes d'urbanisme, les techniques et les matériaux, les couleurs...

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal ?

Adressez-vous au : **12 rue Marie Maurel 15000 Aurillac**
ou par téléphone au : **04 71 48 50 22**
ou email : **contact@cauecantal.fr**
et retrouvez toutes les actualités du CAUE sur son site :
www.CaueCantal.fr

Le mot du Président

Dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2020 s'est montrée compliquée pour le CAUE, comme pour tout un chacun. L'année a également été marquée pour notre association, par le passage de relais entre Marie Françoise Christiaens, qui a œuvré à la direction du CAUE depuis 1997, et Emilie Bernard qui assume désormais cette fonction depuis le 1er janvier 2021.

Malgré ce contexte délétère rendant les conditions de travail difficile et obligeant à adopter de nouvelles habitudes, le CAUE a néanmoins toujours répondu présent. Notre association a une nouvelle fois rempli ses missions de conseil et d'accompagnement auprès de 23 collectivités et de 326 particuliers.

Les partenariats avec différents organismes comme les Petites cités de caractère, les gites de France, Cantal Ingénierie et territoire, le grand site du Puy Mary se sont poursuivis tous comme les riches échanges avec l'union régionale des CAUE et la fédération nationale des CAUE.

L'année 2020 a vu s'achever le travail engagé depuis 2014 par les cinq CAUE du Massif Central. Il en a résulté une exposition, que le CAUE du Cantal espère pouvoir présenter dans le cadre des Petites cités de caractères. Dans ce cadre ont été élaborés un film et une plateforme collaborative permettant aux CAUE partenaires de présenter leurs actions. Pour le CAUE du Cantal, il s'agit des travaux menés avec les trois petites cités de caractère de la Chataigneraie.

Alors que la sortie de crise est loin d'être encore complète, nous constatons que les ressources financières du CAUE ne sont pas au niveau de ce que l'on pouvait attendre. Au vu des enjeux territoriaux de notre département, notre CAUE est et demeure une structure indispensable œuvrant au service de nos territoires et de nos concitoyens de manière exemplaire.

2020 marquera également la fin de mon mandat en tant que président, je souhaite donc profiter de ces derniers moments pour exprimer combien j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec Marie-François Christiaens qui n'a jamais ménager ses efforts au service de notre structure, abordant chaque dossier avec un œil nouveau, une approche toujours extrêmement fine, appuyée sur une expertise des problématiques urbaines et une expérience consolidée au fil des années passées pour mettre en valeur ce que notre territoire a de meilleur. Je quitte serein la présidence, car si j'avais décelé en Émilie Bernard un membre de conseil d'administration toujours disponible, je ne peux que constater depuis quelques mois, qu'elle assume la direction de notre structure avec le même enthousiasme. Elle saura dans les années à venir préserver la pérennité du CAUE du Cantal, entourée d'une équipe toujours professionnelle et avide de défendre les valeurs de notre association au service d'une architecture réfléchie, d'un urbanisme intelligent tout en préservant un environnement de qualité.

Stéphane BRIANT,
Président du CAUE du Cantal



LE CAUE du Cantal et ses partenaires

Le conseil d'administration et le bureau

3 représentants de l'ETAT (Membres de droit)

Madame LUTIC, Inspectrice d'Académie
Monsieur CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires
Monsieur PERRIN, Architecte des Bâtiments de France

6 représentants des collectivités locales (Désignés par le Conseil Départemental)

Monsieur BRIANT, Président du CAUE – Maire d'Antignac
Monsieur LENTIER, Maire de Vézac
Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale
Monsieur FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental
Monsieur MOINS, Conseiller Départemental
Monsieur SALAT, Conseiller Départemental

4 représentants des professions (désignés par le Préfet)

Madame GIRARD, Architecte, représentante de l'ordre des Architectes
Monsieur REYGADE, Architecte
Monsieur LEBRETON, représentant la Chambre d'Agriculture
Monsieur CARRIER, représentant la CAPEB

2 personnes qualifiées

Monsieur HERTZ, CPIE
Monsieur PINGET, Directeur Général de Cantal-Logement

6 membres élus par l'Assemblée Générale

Monsieur GANUCHAUD, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine
Madame ESCURE, Directrice des Gîtes du Cantal
Madame SAUNAL-CROS, Géomètre expert
Madame MOULIER, 1er adjointe à la mairie de Polminhac
Monsieur CRETOIS, représentant la Chambre des Métiers
Monsieur FREGEAC, représentant l'Association de sauvegarde des burons

Les membres du Bureau

Président : Monsieur BRIANT, Maire d'Antignac
Vice-Président : Monsieur SALAT, Conseiller Départemental - Maire de Villedieu
Trésorier : Monsieur LENTIER, Maire de Vézac
Secrétaire : Monsieur REYGADE, Architecte

Sa composition, fixée par la Loi sur l'Architecture de 1977 et le décret n°78-172 du 9 février 1978 représente les principaux acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois, conformément aux statuts.

Le CAUE du Cantal – son fonctionnement en 2020

L'équipe

Marie-Françoise CHRISTIAENS, architecte-directrice
Emilie BERNARD, architecte, directrice-adjointe
Martine FOURNIER, secrétaire-comptable
Muriel POUJOL, chargée de mission
Geneviève ROUX, chargée de mission

Des missions

Le conseil aux particuliers :

- Au CAUE : 51
- A Saint-Flour : 275

Le conseil aux collectivités : 23 collectivités (communes et communautés de communes)

Les actions menées avec le CIT : entrent également dans cette mission d'accompagnement des collectivités et s'inscrivent en continuité avec l'année 2019.

Autres missions liées à la gestion et à l'accompagnement au bénéfice de différents publics :

La part d'activité consacrée à la gestion, aux réunions, aux commissions techniques, aux jurys de concours reste stable cette année encore. Cette mission se fait au niveau départemental comme au niveau régional en lien avec les services de l'Etat, le Parc des Volcans d'Auvergne, le Conseil régional, des associations comme OC'TEHA et Energies 15, Fibois, les «Petites cités de caractères ». Depuis 2016, dans le cadre d'une convention avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), le CAUE contribue à l'expérimentation et à l'innovation dans les territoires en travaillant sur différents projets d'animation, d'expertise et d'innovation avec les CAUE du Massif. Cette action s'est achevée en 2020 par la mise en place d'une plateforme commune, d'une exposition et d'un film.

La démarche est la même avec l'Union Régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes et avec la Fédération Nationale qui offrent un cadre commun pour mutualiser les actions.

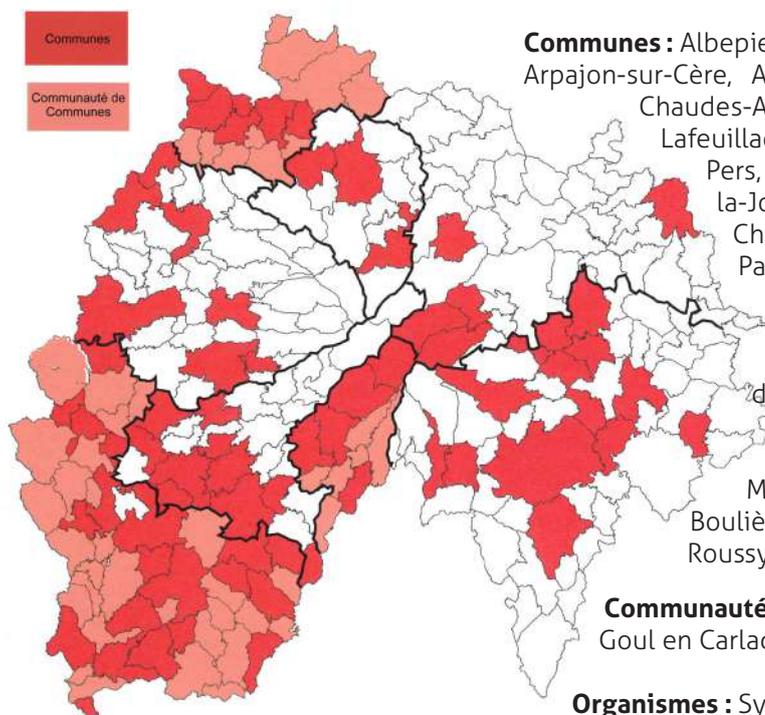
L'information – la sensibilisation : le CAUE a été obligé de fermer son accueil au public à partir du mois de mars 2020, mais a continué à assurer ses missions à distances par mail ou téléphone.

LE CAUE du Cantal et ses partenaires

Les adhérents

La loi de 1977 sur l'architecture a créé les CAUE sous la forme d'associations indépendantes. C'est en 2003 que les membres du conseil d'administration ont adopté le principe d'adhésion au CAUE afin que sa légitimité repose sur la diversité de ses membres adhérents. Les collectivités, les associations et professionnels peuvent adhérer. Ainsi, chaque nouvelle adhésion contribue à la reconnaissance de la pertinence du CAUE et de la qualité des services rendus. L'appui de ses adhérents lui permet d'envisager des actions nouvelles à leur intention.

Pour cela chaque année le CAUE fait appel, plus particulièrement aux communes et aux groupements de collectivités, pour adhérer à l'association et participer ainsi au fonctionnement de cet outil commun de service public. Une nouvelle fois en 2020 nos partenaires ont répondu favorablement avec 69 communes adhérentes.



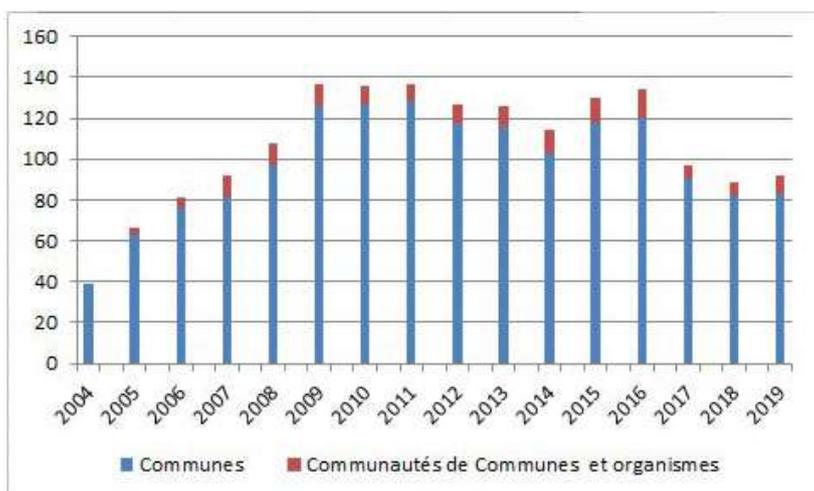
Communes : Albepierre-Bredons, Alleuze, Andelat, Antignac, Arches, Arnac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Ayrens, Chaliers, Chalvignac, Champagnac, Chaudes-Aigues, Cheylade, Coltines, Jussac, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézère, Laroquebrou, Laveissière, Le Rouget / Pers, Le Vigeant, Leynhac, Madic, Marcolès, Massiac, Maurs-la-Jolie, Menet, Montmurat, Montsalvy, Montvert, Murat/Chastel-sur-Murat, Naucelles, Neuvéglise-sur-Truyère, Paulhac, Pierrefort, Pleaux, Polminhac, Prunet, Puycapel, Raulhac, Riom-es-Montagnes, Roffiac, Roumégoux, Saint-Cernin, Saint-Constant-Fournoulès, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Georges, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Flour, Saint-Mamet-la-Salvetat, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Pierre, Sansac-de-Marmiesse, Ségur-les-Villas, Talizat, Teissières-les-Bouliès, Thiezac, Tournemire, Ussel, Vebret, Vezac, Vezels-Roussy, Vic-sur-Cère, Villedieu, Vitrac, Ydes, Ytrac

Communautés de Communes : Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, Sumène-Artense.

Organismes : Syndicat Mixte du Puy-Mary, Gîtes de France, Clévacances, Chambre d'Agriculture, Comité Départemental du Tourisme,

Point sur les adhésions 2020

69 communes ont adhérer en 2020
contre 83 en 2019
3 communautés de communes en 2020
contre 4 en 2019
6 organismes et chambre consulaire
(Syndicat Mixtes du Puy-Mary, Gîtes du Cantal, Clévacances, Cantal Destination, CIT et Chambre d'agriculture)



Bulletin d'adhésion

Le bulletin d'adhésion au CAUE du Cantal peut s'obtenir auprès du secrétariat par courrier ou par mail au format pdf. Vous pouvez contacter le CAUE sur le lien suivant : contact@cauecantal.fr

Barème des cotisations 2021

Communes

1 à 500	hab	: 140 €
500 à 1 000	hab	: 200 €
1001 à 2 000	hab	: 280 €
2001 à 4 000	hab	: 360 €
4 001	hab et +	: 440 €

Communautés de communes

0.08 € par habitants (montant minimum 600 € et maximum 3 000 €)

syndicats mixtes, organismes :

Montant unique : 600 €



Bulletin d'adhésion 2021

Vous souhaitez adhérer au C.A.U.E. 15

oui

non

- Commune de :
- Communauté de communes de :
- Syndicat Mixte :
- Organismes divers ou Associations :
- Individuels, professionnels, particulier

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nombre d'habitants sur la commune :

Montant de ma cotisation :

Représentée par : Fonction :

Date : Signature et cachet :

Le versement de votre cotisation est à effectuer par mandat administratif ou par chèque bancaire à l'ordre du CAUE 15.

Domiciliation bancaire : La Poste Code banque : 20041 Code guichet : 01003
N° de compte : 0373421 Z 024 72 Siret : 45029135600035 / Code APE : 7111 Z

Quelques chiffres

LES COMPTES

L'exercice 2020 se solde par un résultat négatif de 12 503.69 euros, contre un résultat en 2019 de 1 465.12 euros.

Principale ressource du CAUE, la part de la taxe d'aménagement pour un montant de 183 969.16 euros contre 197 137.65 euros en 2019. La baisse du résultat est donc la conséquence de la baisse du montant global de la taxe d'aménagement pour 2020

La convention de partenariat signée avec le CIT représente un montant de 30 000 euros inchangé par rapport à 2019.

PRODUITS

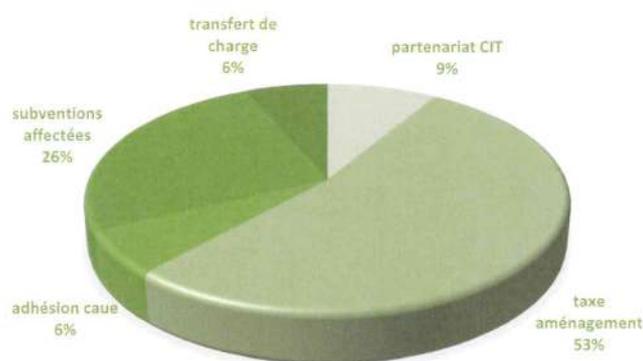
Les produits d'exploitation sont constitués ainsi :

- La part de la **taxe d'aménagement (TA)** reversée par le Conseil Départemental pour un montant de 183 969.16 euros représente 53.07 % des produits.
- La **convention cadre signée avec le CIT** pour un montant de 30 000 euros représente 8.65 % des produits.
- Le montant des **adhésions** des collectivités, syndicat mixte, organismes, chambre consulaire et associations est de 21 564.64 euros et représente 6.22 % du total des produits.
- Les **conventions** pour missions d'accompagnement des collectivités et conventions de partenariat s'élèvent à 88 684.41 euros et représentent 25.58 % des produits.
- Le **transfert de charges** d'exploitation qui comprend le remboursement par CNP Assurance concernant le départ à la retraite de Mme CHRISTIEANS s'élèvent à 22 412.35 euros et représentent 6.47 % des produits

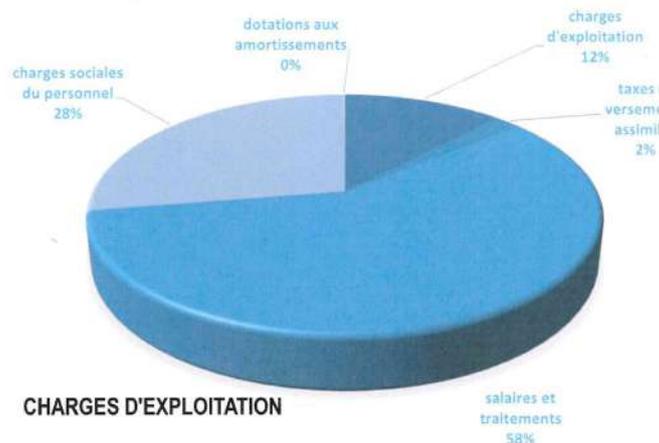
CHARGES

Le montant des charges est de 359 610.12 euros dont :

- **Charges de personnel et charges sociales** : 308 610.25 euros
- **Impôts et taxes** : 7 331.00 euros
- **Achats et charges** : 43 238.95 euros
- **Dotations aux amortissements** : 429.92 euros



PRODUITS D'EXPLOITATION CAUE



CHARGES D'EXPLOITATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conseils aux porteurs de projet

Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE (Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Il est même une mission fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers se font sur rendez-vous ou par téléphone.

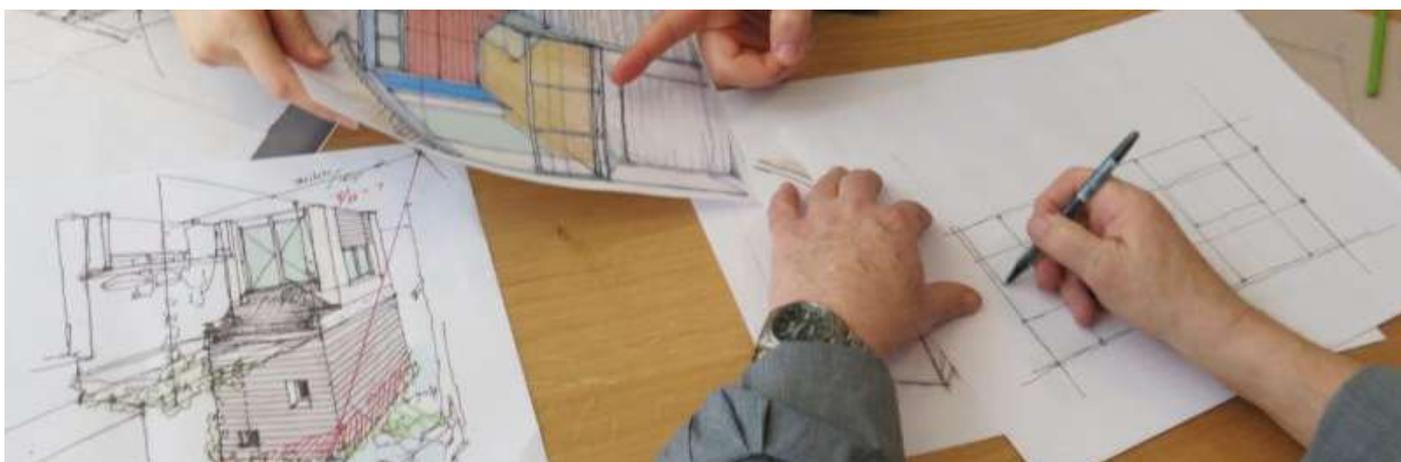
La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure du contrôle administratif.

Les conseillers du CAUE apportent un service personnalisé et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

Le conseil CAUE est gratuit, c'est une obligation légale et une contrepartie liée à la Taxe d'Aménagement dont le taux est voté par le Conseil Départemental.

Les particuliers s'adressent au CAUE spontanément, ou sur les conseils des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et DDT), ou à la demande des différents labels lorsqu'il s'agit de projets touristiques ou bien encore par le service bâtiment de la Chambre d'Agriculture pour les bâtiments agricoles.

Les demandes portent sur des extensions ou des rénovations pour la majorité, vient ensuite les demandes pour des constructions neuves et enfin les sollicitations concernent des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec voisins, les problèmes de mitoyenneté, l'isolation, les limites de propriété, etc.



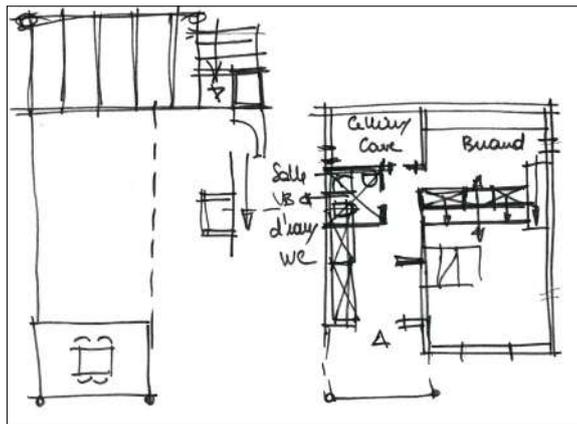
QUAND CONSULTER L'ARCHITECTE-CONSEILLER DU CAUE ?

En consultant le CAUE le plus tôt possible, les particuliers, les porteurs de projet touristique, les agriculteurs, etc. rencontrent un partenaire pour les aider dans la réflexion et dans la démarche de valorisation de leur projet.

Les conseils aux porteurs de projet

ROLE DES CONSEILLERS EN ARCHITECTURE

- Analyse le contexte physique, géographique et paysager, mesure l'impact dans le site du projet de construction envisagé.
- Aide à la clarification des besoins en fonction des usages.
- Renseigne sur la réglementation et les démarches à entreprendre.
- Dirige vers les organismes compétents notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec les Espaces Info Energie.
- Guide l'agriculteur dans ses choix pour mener au mieux son projet,
- Affine les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur de des toitures, intégration dans le site...).
- Formule des recommandations pour la préservation des qualités paysagères, notamment par le choix de végétaux.



L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Lors d'une mission d'assistance architecturale, un conseiller en architecture du CAUE est mis à disposition d'une structure intercommunale qui le souhaite pour assurer des permanences régulières sur place.

Le conseiller rencontre les habitants et les conseille pour tous types de projets (construction neuve, réhabilitation, extension, ravalement, et.).

C'est, pour ceux qui réalisent leur dossier sans architecte, l'occasion de rencontrer un professionnel lors de consultations destinées à les guider et à les conseiller dans leur projet.

Le conseiller en architecture assiste le service instructeur (pôle ADS) de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont fait ce choix et ont demandé au CAUE que le conseiller en architecture : Mme Geneviève ROUX assure des permanences deux fois par mois (1er et dernier jeudi du mois) dans les locaux de Saint-Flour Communauté.

275 conseils ont été donnés en 2020 : l'augmentation de la demande de conseils est chaque année en progression.

Les particuliers s'adressent directement auprès de Saint-Flour Communauté qui gère la prise de rendez-vous.



Le dispositif mis en place par Saint-Flour Communauté permet de mobiliser de nombreux partenaires : l'État via l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Procvivis Sud Massif Central (SACICAP), le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la Fondation du Patrimoine, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Ville de Saint-Flour, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Établissement public foncier - SMAF Auvergne, la SA Polygone, l'Office public de l'Habitat du Cantal, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Auvergne Rhône-Alpes.

Le conseil aux porteurs de projets touristiques

Partenariat avec les labels touristiques

Les trois labels touristiques : **Bienvenue à la ferme, Clévacances** et les **Gîtes de France Cantal** ainsi que le **service tourisme du Conseil Départemental** sollicitent régulièrement le CAUE pour la restauration et la valorisation de biens immobiliers en vue de développer un projet d'accueil touristique.

Après une visite sur place organisée par le Label concerné avec le porteur de projet, le CAUE rédige une fiche-conseils complétée par des exemples afin de guider la faisabilité du projet, apporter une cohérence dans la répartition des pièces et conseiller sur le choix des matériaux. Cette année la crise sanitaire nous a contraint à alléger ces visites et certains avis ont été donnés sur dossier.

Le CAUE peut être également consulté pour donner un avis nécessaire à la demande de subvention. **En 2020 ce sont 6 projets qui ont fait l'objet de visites et fiches avec les différents partenaires.**



<p>CAUE Cantal - 12, rue Marie MAUREL 15000 AURILLAC Tél. 04 71 48 35 22 / Fax. 04 71 48 35 71</p>	<p>CAUE Cantal - 12, rue Marie MAUREL 15000 AURILLAC Tél. 04 71 48 35 22 / Fax. 04 71 48 35 71</p>
<p>Objet : projet touristique chambres d'hôtes Projet : Maison située à RIOM es-Montagnes</p>	<p>Objet : projet touristique et habitation dans une ancienne grange-étable Projet : Grange située à Saint-Flé</p>
<p>ETAT DES LIEUX : Il s'agit d'une maison du début du XXIème siècle (1937) implantée à l'entrée de Riom-es-Montagnes au milieu d'une parcelle entre la RD 63 Avenue Demard Brun et l'Avenue de Colandré. Un mur et forme la clôture sur ces deux avenues. Un grand jardin s'étend sur l'arrière de la parcelle. La maison est bâtie en béton et en pierres, avec des pierres de parement sur les façades. Elle est composée d'un entre-sol, d'un rez-de-chaussée (légèrement surélevé avec quelques marches), d'un étage et des combles non aménagés.</p>	<p>ETAT DES LIEUX : Il s'agit d'une grange-étable implantée dans un hameau sur la commune de Saint-Flé. Le projet est d'abord familial puisque ce sont deux familles (trois générations) qui vont s'établir sur ce site. L'objectif des porteurs de projets est de développer une activité de chambres d'hôtes/agrisme, et de compléter par l'installation de quelques logements isolés de type rouloches, youttes sur la parcelle. L'objectif des porteurs de projet est de loger le groupe familial qui comprend 6 personnes en faisant en sorte que chacun ait son intimité. Le porteur de projet s'est rapproché d'un architecte, Jean-Pierre Juliard pour un premier travail : relevé du bâtiment et esquisses proposant une répartition des pièces.</p>
<p>CONSEILS : Cette maison accueillait un cabinet dentaire et est inoccupée depuis bien longtemps. Elle n'a pas été entretenue depuis. Les points faibles sont : - les menuiseries des fenêtres et portes fenêtres qui sont en métal au rez-de-chaussée et en bois ailleurs à simple vitrage. Le métal est un matériau très énergivore, de confort froid. - la couverture qui montre que des tuiles sont présentes et des tuiles sont soulevées par endroits. - le réseau pluvial est également vétuste, il faut reprendre l'ensemble de la zinguerie (gouttières et comment se passer le raccordement au réseau d'eaux pluviales ? nous n'avons pas vu ce qui se passe) - l'isolation du réseau de chauffage (chaudière fuel) et radiateurs à changer pour le plus part. - l'étanchéité de la toiture terrasse qui donne au dessus de l'entrée est à reprendre entièrement. - les réseaux électriques et la plomberie sont entièrement à reprendre. D'ailleurs, il faudra faire voir les tuyaux que l'on voit apparaître un peu partout ? - l'isolation des combles est à faire entièrement ainsi que pour les murs. - le mur de clôture avec le vitrail est à reprendre entièrement, il se couche. - À l'intérieur, il faudra supprimer les résineux et les dessoucher, ils apportent de l'ombre froide.</p>	<p>CONSEILS Première chose : à partir du moment où un architecte est retenu par le maître d'ouvrage, il faut qu'un contrat soit rédigé précisant la mission du Maître d'œuvre. Il faut que dans ce contrat soit précisé le taux des honoraires ainsi que le montant ou pourcentage à chaque des étapes de son travail. Cela permet de partir sur de bonnes bases dès le début de la mission. Concernant le bâtiment, il est de grandes dimensions environ 332 m² par niveau (étable et grange) plus les combles qui sont un peu moins importantes en surface du fait des rampants de la toiture. Pour ne pas avoir de surprise, il est important de s'assurer que la toiture est en bon état et ne nécessite pas une reprise complète. L'expertise d'un couvreur semble souhaitable. Dans la distribution des pièces, il faudra revoir le positionnement de la salle de bains du rez-de-chaussée et prévoir un sas pour éviter que le WC ne soit en contact direct avec le salon. Il est prévu l'installation de poêles, il faudra que celui-ci occupe une position centrale pour permettre un</p>
<p>Changement des menuiseries : Dans le contexte actuel au niveau énergétique, il faudra donc envisager le changement des menuiseries. Un point important compte tenu de la taille des menuiseries du rez-de-chaussée. De même, la porte d'entrée qui est en métal nécessite son remplacement avec une porte isolée sur être refait la menuiserie en métal actuelle pour un souci d'esthétique. Chaudière - isolation :</p>	

L'accompagnement des collectivités

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7 - Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, extrait)

Le CAUE « assiste les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc. » Décret du 9 février 1978

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public... L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple.

L'accompagnement des collectivités locales est une des missions originelles et permanentes des CAUE. Il se veut un partenaire compétent et rigoureux pour apporter aux élus une aide à la décision en matière d'architecture, de patrimoine non protégé, d'urbanisme d'aménagement et de paysage.

Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par simple appel téléphonique, par courrier ou par mail. Une première rencontre sur place et un échange avec les élus avec la directrice du CAUE permet de prendre connaissance du contexte général, de guider le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente et de préciser les suites à donner.

En 2020, l'offre d'accompagnement du CAUE s'est réalisée sur 21 communes et 2 communautés de communes.

PROCEDURE

Le CAUE propose deux types d'intervention :

- Des missions courtes de type conseil ponctuel qui se traduit par la rédaction d'une fiche-conseil.
- Si le conseil ponctuel doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit par un conventionnement avec la collectivité.

OBJECTIFS

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, en accord avec la loi sur la commande publique.

\ ARCHITECTURE

- Le CAUE est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, salle polyvalente, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.).
- Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération.
- Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études. Cet accompagnement peut être proposé également en partenariat avec le CIT qui assure dans ce cas une mission d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).

- Enfin, le CAUE apporte ses compétences pour mener une réflexion globale à l'échelle de communes pour entreprendre une réflexion prospective et définir des stratégies et orientations

Conseils ponctuels

Pailherols : Préparation statut Association Ma Montagne

Montmurat : Conseils pour le choix des esquisse maison Cantal Habitat

Neuvéglise : Accompagnement de la collectivité : choix d'un programmiste

Yolet : Projet achat maison et transformation en café restaurant

Vitrac : Conseils pour extension salle polyvalente

Maurine : Conseils patrimoine du calvaire



Accompagnement du label «Petites cités de Caractère»

Saint-Urcize : suivi du dossier « Petites Cités de Caractère ».

Projet de signalétique:

Le diagnostic a été réalisé par le CAUE et Monsieur PLUME, graphiste a réalisé les panneaux pour chaque cité. L'année 2020 a vu s'achever la mise en place des panneaux qui sont maintenant opérationnels.



Saint-martin-Valmeroux : la commune a souhaité mener une réflexion sur la restructuration de son bourg avec un regard plus spécifique sur la mise en valeur du patrimoine et la redynamisation des pas-de-porte à destination commerciale pour déboucher sur une étude globale patrimoine, label Petites Cités de Caractère.

Raulhac : Le CAUE a proposé une mission d'accompagnement de la commune afin de l'aider à élaborer des stratégies d'aménagement et pour définir un programme pluriannuel de travaux qui puisse servir de «fil conducteur» pour mener les différents aménagements. La synthèse de ce diagnostic a été finalisée dans un document de référence, base de travail pour répondre à l'Appel à projet initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



L'accompagnement des collectivités

\ PAYSAGE

Le conseil aux collectivités permet aux élus d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :

- Dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement,
- Dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes,
- Dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.

Les missions confiées au CAUE oscillent autour de plusieurs thématiques, à savoir :

- Les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics et espaces de stationnements.
- Les traversées de bourgs, la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques urbaines et paysagères.
- La gestion des circulations douces et modes de déplacements.
- La valorisation d'espaces verts, de plans d'eau pour concilier activités humaines et biodiversité.

Naucelles : LE CAUE a eu en charge de réaliser un diagnostic afin que la commune se positionne dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental 15, sur les sujets suivants :

- L'urbanisation sur le secteur de Lardennes pour permettre l'accueil de commerces et services,
- Les travaux menés par le Conseil Départemental sur la traversée de l'agglomération de Naucelles.



Puycapel : Dans le cadre de l'appel à projet « CANTAL INNOVATION » initié par le Conseil Départemental, la commune de Puycapel a souhaité proposer l'aménagement des abords de l'école de Mourjou et la restauration de la cour de récréation. L'objectif est de valoriser le cadre de vie des habitants par la promotion des mobilités douces le long de la route départementale et réaménager la cour de l'école et de la médiathèque. La commune souhaite favoriser des déplacements sécurisés des habitants depuis l'entrée de Mourjou et sur l'ensemble du bourg.



Arpajon-sur-Cère : l'objectif de la commune est de valoriser le cadre de vie des habitants en s'appuyant sur la thématique de l'eau par une valorisation des cours d'eau mais aussi du bâti situé à proximité comme le patrimoine hydraulique.



URBANISME

- Le CAUE propose ses compétences en matière de planification et d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Cantal.
- Il apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leur document d'urbanisme.
- Il assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme (extensions de bourg, création de lotissements...) respectueuses de l'environnement.
- Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local. Dans ce cadre, il propose une réflexion préalable sur l'aménagement d'un terrain communal, d'un cœur de bourg en soumettant des orientations d'aménagement aux collectivités. Ce travail permet de fixer avec les élus un programme cohérent avant de s'engager dans une étape plus opérationnelle.

Quézac : Le 28 janvier 2020 a été signé la «CHARTRE ECOQUARTIER» par Antoine GIMENEZ - maire de Quézac, Michel TEYSSEDOU - Président de la Communauté de Communes de la Grande Chataigneraie, Stéphane BRIANT - président du CAUE et Elsa GUIVARC'H - mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cette charte voit l'aboutissement du travail d'accompagnement de la commune de Quézac par le CAUE dans sa démarche écoquartier (démarré en 2018) et lance l'étape réalisation de ce projet.

Lors de l'année 2020, l'équipe de conception a finalisé les détails d'aménagement du nouveau quartier et du parc arboré suivant les propositions collectées lors des ateliers participatifs et des réunions du COPIL, la prochaine étape sera l'ouverture du chantier au printemps 2021.

LE CAUE anime le copil de ce projet depuis 2019

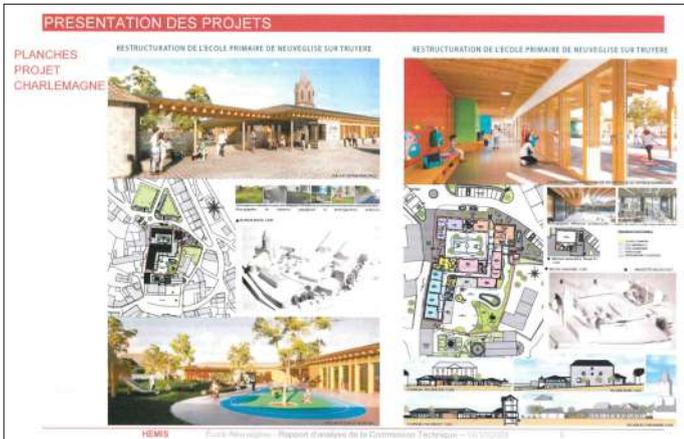


Vic-sur-Cère : le CAUE a été sollicité pour réactualiser le travail réalisé dans le cadre de l'opération cœur de village menée en 2008 sur le centre ancien en tenant compte des nouveaux projets et notamment celui de la RN 122. Le CAUE a également redéfini les orientations d'aménagement concernant le futur quartier du chemin de Cols



L'accompagnement des collectivités

Neueglise-sur-Truyère : étude sur l'aménagement des espaces publics du centre bourg et concours pour l'aménagement de l'école et la restructuration des abords. Le CAUE a été sollicité pour être membre du jury.

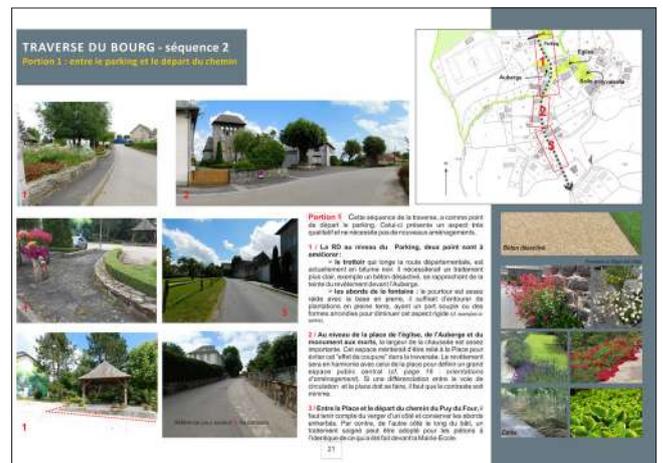


Lavastrie : proposer dans l'enclos Saint-Pierre une extension du bourg, à proximité immédiate de l'église.

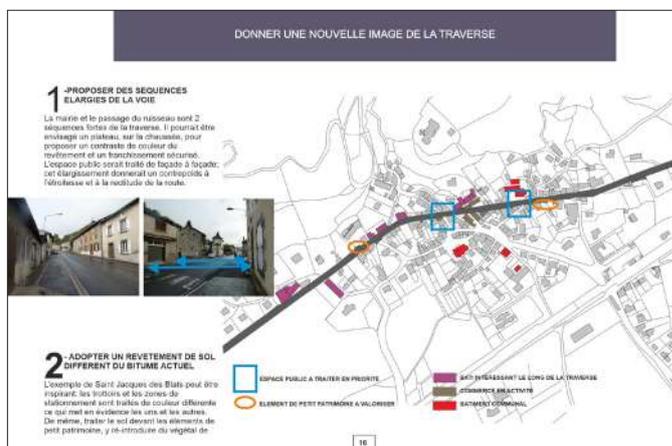
Teissières-les-Bouliès : Afin de poursuivre l'aménagement du bourg de Teissières-les-Bouliès dans une logique de continuité de travaux, la commune a sollicité le CAUE pour faire le point sur les actions à entreprendre dans un souci de cohérence.

Les aménagements concernés sont :

- Travaux d'aménagement de la route départementale RD32 au sud du bourg en prolongement de ceux réalisés en amont jusqu'à l'auberge avec embellissement des accotements,
- Travaux d'aménagement des espaces publics de la place, des abords de l'église et des monuments aux morts,
- En lien avec la place, accueil de commerces et services complémentaires dans une logique de développement de la commune et d'attractivité du centre bourg,
- Conseils pour la restauration de l'église et le traitement de l'aspect extérieur de la salle polyvalente.



Polminhac : La commune de Polminhac a un projet et/ou en cours de réalisation, différentes opérations d'aménagement dans son bourg qui vont modifier les usages et pratiques quotidiennes au niveau des déplacements. La commune envisage de porter un regard sur les différents espaces du bourg afin de créer un lien paysager entre eux : abords des écoles, l'ancien golf miniature, les commerces... Cette liste des points à étudier sera actualisée avec les élus au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Ce diagnostic continuera en 2021



Suivi de dossiers ;

Saint-Cernin : dans le cadre de l'accompagnement du projet de lotissement La Redondette, le CAUE accompagne les projets de construction des particuliers en apportant des conseils et en rédigeant des fiches récapitulatives qui sont transmises à la mairie, au pétitionnaire et au service instructeur.

Saint-Mamet : dans le cadre de l'accompagnement du projet de lotissement les Vergnes, le CAUE accompagne les projets de construction des particuliers en apportant des conseils et en rédigeant des fiches récapitulatives qui sont transmises à la mairie, au pétitionnaire et au service instructeur.

Quezac : suivi Ecoquartier

Polminhac : suivi du dossier

Saint-Urcize : suivi du dossier et aménagement de la place de la Frique

Chaudes-Aigues : conseil aménagement cœur de bourg

Les actions territoriales menées dans le cadre de convention de partenariat avec le CIT

En 2016, le CIT et le CAUE ont rédigé une convention-cadre pour définir un partenariat et préciser les missions de chaque structure.

La convention porte sur les actions suivantes :

- Espaces publics : Intervention des architectes du CAUE en amont de projets pour les traverses de village ou de bourg, l'aménagement d'espaces publics...
- Diagnostic en amont des projets lors de réhabilitation de bâtiments communaux et définition de stratégies pour la reconversion d'usages pour ces bâtiments.

Une convention tripartite a également été rédigée associant Cantal Habitat aux autres partenaires, CAUE et CIT pour engager des projets de sensibilisation et d'information auprès des maîtres d'ouvrage.

L'accompagnement des collectivités

Le CAUE intervient essentiellement sur le volet pré-opérationnel, diagnostic, étude de faisabilité et aide à la rédaction du cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre et accompagnement de la collectivité tout au long du projet. Les missions du CAUE étant définies par la loi sur l'architecture la sensibilisation l'éducation et la pédagogie guident toutes ses actions. Son champs d'intervention est éloigné du champs de l'ingénierie.

Le CIT quant à lui, vient en appui aux collectivités en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage (mission AMO).

La collaboration avec le CIT s'est traduite en 2020, par des conseils ponctuels avec visites sur place et rédaction de fiches récapitulatives. Pour des missions plus longues, un document d'analyse est proposé, l'objectif est d'accompagner et aider les collectivités à définir et à piloter leur projet.

Aurillac l'Eglise : Réunion en visio

Paulhac : Visite sur place avec Mme le Maire

L'accompagnement des communautés de communes et participation à des comités de pilotage

Saint-Flour Communauté et le pôle urbanisme : le CAUE accompagne le territoire communautaire du Pays de Saint-Flour sur la base d'une convention depuis 2015. Une nouvelle fois la communauté de communes a choisi de renouveler ce partenariat.

Le CAUE apporte ses compétences techniques et sa connaissance du territoire et aide les élus dans l'appréciation qualitative des permis de construire en lien avec le service instructeur de Saint-Flour communauté. Des conseils sont également donnés aux particuliers lors des permanences qui sont effectuées deux fois par mois (1er et dernier jeudi) au pôle urbanisme situé au Village d'entreprises de Rozier-Coren.

Cette convention pluriannuelle permet au CAUE d'assurer des permanences régulières sur ce territoire grâce à la présence du conseiller en architecture qui peut ainsi être présent sur place. Ce partenariat entre Saint-Flour communauté et le CAUE est un atout pour le territoire car la proximité permet de répondre facilement aux besoins des communes et aux demandes des pétitionnaires. Le conseiller en architecture travaille harmonieusement avec le réseau de partenaires : Architecte des Bâtiments de France, animatrice du Pays d'Art et d'Histoire, techniciens du pôle urbanisme et de la communauté de communes.

Communauté de Communes de Saint-Flour :

- Les interventions du CAUE en faveur des intercommunalités s'inscrivent souvent dans le cadre de conventions, soit pluriannuelles comme pour l'accompagnement du programme OPAH (opérations d'amélioration de l'Habitat) soit annuelles ou se limitent à une participation à des réunions.

L'accompagnement du programme OPAH se fait en partenariat avec le service ADS de Saint-Flour Communauté et avec les techniciens de SOLIHA. En 2020, le CAUE a apporté ses conseils pour 35 pétitionnaires.



- **Dossier de subventions** : Mission d'accompagnement dans le cadre du fond intercommunal de relance. Le CAUE a émis un avis architectural et paysager sur des dossiers de demandes déposés par les communes candidates à ce fond initié par la communauté de communes.

- **Saint-Flour Communauté** a sollicité le CAUE pour la réalisation d'un recensement du patrimoine sur son territoire associant Pays de Saint-Flour et Margeride, aux communes du Pays de Pierrefort/Neuvéglise et de l'ancienne communauté de communes de Caldaguès-Aubrac, ainsi que la finalisation des fiches de recommandations pour les devantures.



Châtaigneraie Cantalienne : convention pluriannuelle 2017/2019 pour un recensement du patrimoine commencé fin 2017. Le CAUE a demandé une prolongation, un avenant a été signé. Le recensement a été terminé fin 2020 et c'est achevé par la remise à la communauté de communes de plus de 1500 fiches.



L'accompagnement des collectivités

\ COMMISSIONS, JURY et GROUPE DE TRAVAIL

Le CAUE participe en tant que membre aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre, à différentes commissions, jury d'homologation pour les labels, etc.

CABA : Réunion plan déplacement urbain gare SNCF

Petites Cités de Caractère : Assemblée Générale

Direction Départementale des Territoires :

- Réunion avec Mme Rispal et l'Architecte Conseil
- Echanges avec I. Mellin sur la déviation RN 122 et sur Sansac-de-Marmiesse (1% paysage)
- Echange sur un dossier de gîtes pleine nature

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) :

- Echange sur l'atelier rural d'urba PNR Aubrac

AVAP : Montsalvy

Préfecture : participation en tant que professionnel architecte aux commissions départementales « nature/paysages et sites » – CDNPS et à la commission départementale d'aménagement - CDAC qui statue sur les projets commerciaux.

Aurillac : rendez-vous avec Maire et Adjoint

Œuvre « Ma Montagne » projet d'artiste à Pailherols :

- Réunion pour montage association protection œuvre : AG constitutive projet Ma Montagne, échanges avec la DRAC.

Mairies, rendez-vous pour projet de conventions : Teissières-les-Bouliès, Puycapel (pour Mourjou), Ytrac, Siran, Sauvat, Lastic, Roffiac, Ytrac, Ruynes-en-Margeride, Montsalvy, Allanche.

La participation à des jurys de concours

Neuvéglise : réunion de jury concours restructuration école.

Les actions territoriales menées dans le cadre de conventions de partenariat

Parc Naturel Régional Aubrac : créé par décret le 23 mai 2018, son périmètre est réparti sur les trois départements de l'Aveyron et de la Lozère et du Cantal. Le CAUE a participé aux réunions de mise en place d'un atelier rural d'urbanisme (OBRADOR) en lien avec les services de l'Etat (DDT et UDAP) et les trois CAUE.

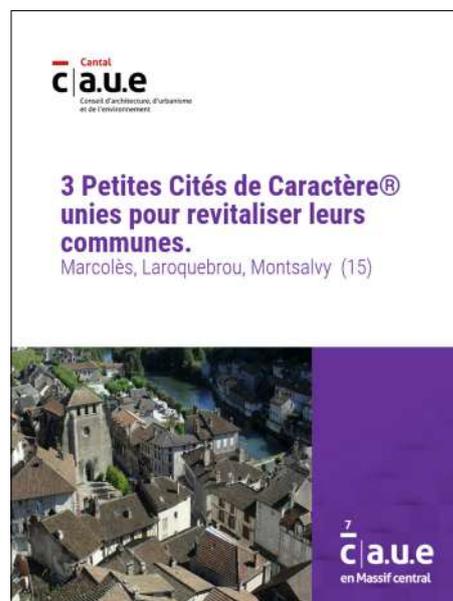


Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et CAUE : Sollicités par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre d'un programme européen (2014-2020), les CAUE des départements situés sur le Massif central – Ardèche, Aveyron, Cantal, Hérault, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire et Haute-Vienne – se sont associés pour contribuer au contrat de plan interrégional réunissant l'État, les Régions et les Départements.

Ce dispositif a pour objectif de permettre au Massif central de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et de maintenir des entreprises et des actifs. L'enjeu n'est pas superflu, puisque le Massif central représente à lui seul 20 % du territoire français !

Dans ce cadre-là, afin d'apporter leur expérience et contribuer à « booster » l'attractivité du Massif central, 7 CAUE ont travaillé ensemble à la mise en ligne d'un portail web – à destination des élus et des acteurs du territoire – ainsi qu'à la réalisation d'une exposition-vidéo itinérante.

L'exposition-vidéo « Les initiateurs » propose un voyage inspirant en Massif central. A la manière d'un documentaire, six films d'une dizaine de minutes dressent le portrait de territoires ruraux en manque d'attractivité. Loin d'être résignés, les acteurs locaux s'organisent pour faire émerger des projets participatifs et innovants liés à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement. Grâce à la projection vidéo panoramique (7m de longueur), le spectateur se trouve immergé dans des paysages exceptionnels. A échelle réelle, on découvre successivement les visages de ceux qui s'investissent localement. Avec fierté et dans le respect du vivant, ces « initiateurs » nous transmettent des pistes à explorer pour donner aux territoires un nouvel élan... Ces exemples ont pour finalité de montrer aux élus, aux techniciens et aux habitants, la manière dont certaines idées peuvent germer, et ainsi aboutir à des démarches de revitalisation de territoires.



6 FILMS COURTS À LA SUITE

À l'initiative du CAUE de la Haute-Vienne, ce sont 6 CAUE qui ont participé aux tournages des films.

Chaque CAUE a ainsi sélectionné une initiative emblématique de la dynamique de son territoire. Entre juin et décembre 2019, deux salariés du CAUE 87 se sont ensuite déplacés pour filmer les lieux et interviewer les porteurs de projet.

Durée de chaque film : 8 à 10 min
Durée totale : environ 50 min



CAUE 07
« VILLAGES : LABORATOIRE PLURIDISCIPLINAIRE DANS LES VILLAGES DE CARACTÈRE DE L'ARDÈCHE »

Chaque année, le CAUE 07 propose un dispositif innovant sous forme de laboratoire in situ qui permet à sept étudiants d'apporter un regard neuf sur les villages de caractères de l'Ardèche. Issus de formations diverses, venus de régions ou pays différents, ils ont arpenté les territoires, rencontré les élus afin de poser un diagnostic. Ils proposent ainsi des pistes d'actions innovantes pouvant participer à la dynamique des communes étudiées.



CAUE 15
« LABELLISATION DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRES : MONTSALVY, LAROQUEBROU ET MARCOLÈS »

Les trois communes du Cantal se réunissent au travers du dispositif « Petite Cité de Caractère ». Le CAUE 15 a accompagné ces collectivités qui ont su prendre conscience du caractère singulier de leur bout pour dynamiser leur territoire au prisme de l'aménagement et de l'animation culturelle.



CAUE 34
« VILLAGE DE LODÈVE : PROJET DE REDYNAMISATION DU TERRITOIRE »

Pendant du constat que la ville de Lodève a souffert d'une désertification de son centre-bourg, la collectivité s'est entourée d'une ingénierie locale dont le CAUE 34 : étude de définition urbaine, projet de restructuration d'espaces publics, expertise/végétaux, membre du jury pour l'extension du musée, réflexion autour de l'éclairage public.

UN DISPOSITIF IMMERSIF

Le grand écran de projection panoramique, couplé au système sonore 5.1, propose au spectateur une immersion intime au plus près des territoires et des acteurs.

À travers leurs prises de vue, les vidéastes ont cherché à restituer l'authenticité des lieux. Sans artifice, il s'agit de donner à voir les bons et les mauvais côtés des territoires. Souvent, la caméra se place véritablement à hauteur d'Homme pour capter avec un angle très ouvert le maximum d'informations visuelles. Au spectateur de choisir les détails qu'il souhaite observer sur la grande toile !

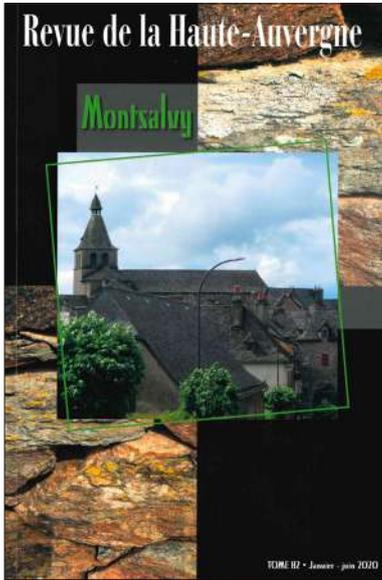
De plus, la projection vidéo en « ultra courte focale » (moins d'un mètre de distance par rapport à l'écran) permet d'éviter les effets d'ombres lorsqu'on passe devant le faisceau lumineux. Les spectateurs sont donc libres de se déplacer devant la longue toile sans gêner la visibilité.



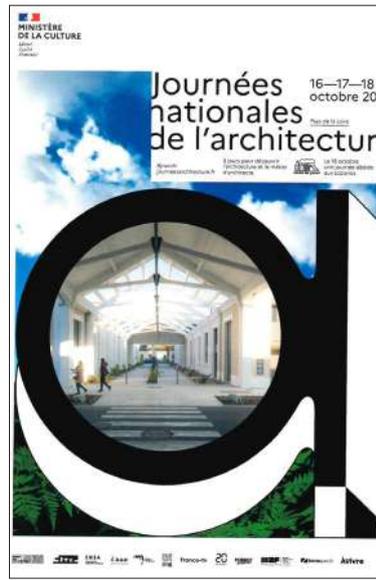

Sensibiliser le public et les scolaires

Loi du 3 janvier 1977, article 7 :

« ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »



Revue Haute Auvergne :
Rédaction d'un article sur la commune de Montsalvy pour la revue de Haute Auvergne (Juin 2020).

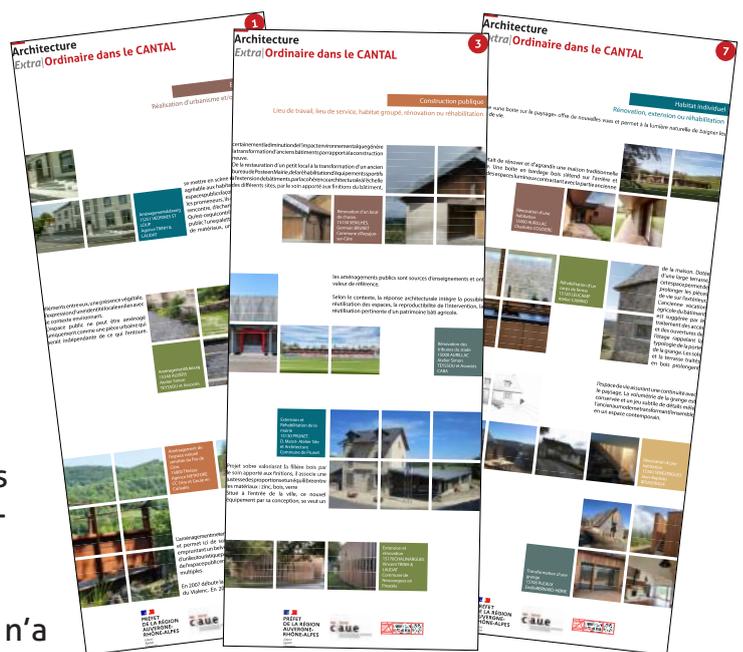


Journées Nationales de l'Architecture (JNA) : dans le cadre des journées nationales de l'architecture, la médiathèque d'Arpajon-sur-Cère a exposé l'exposition 20/21ème siècle dans ses locaux.



Rédaction Flyer sur missions du CAUE : Ce document a été envoyé à tous les Maires et les Communautés de Communes du département.

Exposition « Valeur d'exemple » : réalisation d'une exposition des projets départementaux



Actions pédagogiques :

Collège La Jordanne : Présentation du métier d'architecte

Echanges avec deux étudiants sur : Les petites ville de demain : Riom-es-Montagnes et la restauration de corps de ferme dans le Cantal

En 2020, vu le confinement, aucun stagiaire n'a pu être retenu.

L'Union Régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui fédère les 11 CAUE de la nouvelle grande région. Créée en 2016, elle fonctionne de manière souple et collective.

Joël BAUD GRASSET, Président du CAUE de Haute Savoie et de la FNCAUE pilote cette nouvelle structure en tant que Président, Christophe FORTIN Président du CAUE de l'Ain assure les fonctions de Trésorier, Marc BOLÉA Président du CAUE de Haute-Loire celles de Secrétaire, Jocelyne GLACE LE GARS du CAUE du Puy-de-Dôme est 1ère Vice-Présidente, Dominique PALIX Présidente du CAUE de l'Ardèche est 2ème Vice-Présidente. Christelle Rémy est déléguée régionale chargée de mettre en synergie l'ensemble des CAUE.

L'UR CAUE est financée par les cotisations de ses membres, des subventions pour des actions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et des contributions de la fédération nationale des CAUE.

Visio-conférence avec le CAUE 63 sur la revitalisation centres-bourgs.

Le réseau national des CAUE, la fédération

La Fédération Nationale des CAUE (FN CAUE) créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par les Présidents.

Pour le réseau, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation, de mutualisation et de production stratégique et opérationnelle. Elle organise dans ce cadre des manifestations nationales telles que les universités d'été ou encore des ateliers thématiques et groupes de travail.

La Fédération a pour objet de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Un important travail de veille juridique et réglementaire est mené en permanence sur l'ensemble des projets de loi impactant de près ou de loin les CAUE. La Fédération porte la voix des CAUE dans les concertations nationales autour des grands enjeux du cadre de vie, notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration des lois.

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Elle développe des partenariats, organise des rencontres.

Fonctionnement de la Fédération Nationale des CAUE : elle s'appuie sur une équipe technique composée de directeurs de CAUE représentants les régions (CTP) et sollicite la contribution du réseau. Des groupes de travail se réunissent autour de plusieurs thématiques : pôle sensibilisation, groupe biodiversité, atelier urbanisme.

Assemblée Générale en visio le 30 septembre 2020.



Cantal
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CAUE du Cantal | 12 rue Marie Maurel, 15 000 AURILLAC | Tel. 04 71 48 50 22 | Mail : caue.cantal@orange.fr